

Association UCPA Sports Loisirs  
Exercice clos le 31 octobre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PwC Entrepreneurs Audit France  
47, rue de Liège  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de € 340 704  
390 128 874 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Association UCPA Sports Loisirs

Exercice clos le 31 octobre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association UCPA Sports Loisirs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UCPA Sports Loisirs relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, les créances intercompagnies et les provisions pour risques et charges de votre association sont valorisés selon les règles et méthode comptables décrites dans le paragraphe « 2.5.1 Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 26 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2020

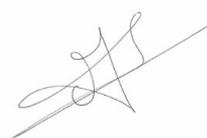
#### Les Commissaires aux Comptes

PwC Entrepreneurs Audit France



Didier Arias

ERNST & YOUNG Audit



May Kassis-Morin

# 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

ASSO UCPA SPORT LOISIRS

		2019			Net 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé <b>(I)</b>				
		Frais d'établissement *				
		Frais de développement *	65 500	65 500		
		Concessions, brevets et droits similaires	22 025	18 175	3 849	
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	1 987 136	1 132 534	854 601	295 285
		Constructions	10 057 941	4 609 398	5 448 543	1 021 730
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 522 803	4 347 672	1 175 131	1 053 397
		Autres immobilisations corporelles	1 470 377	1 112 428	357 948	569 214
		Immobilisations en cours	148 452		148 452	1 883 050
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
		Autres participations	4 005 759	3 426 829	578 930	578 930
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés				
Prêts						
	Autres immobilisations financières *	24 921		24 921	14 645	
<b>TOTAL (II)</b>		23 304 917	14 712 538	8 592 379	5 420 882	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	100 109		100 109	110 966
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	<b>CRÉANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	144 630		144 630	111 250
		Clients et comptes rattachés (3)*	8 268 959	5 745	8 263 214	5 085 662
		Autres créances (3)	9 730 707	60 287	9 670 420	14 899 113
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement	600 015		600 015	600 015
Disponibilités		705 503		705 503	587 991	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3)*	54 439		54 439	70 278	
	<b>TOTAL (III)</b>	19 604 364	66 032	19 538 332	21 465 277	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler <b>(IV)</b>					
	Primes de remboursement des obligations <b>(V)</b>					
	Ecarts de conversion actif * <b>(VI)</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		42 909 282	14 778 570	28 130 712	26 886 160	

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

ASSO UCPA SPORT LOISIRS

		2019	2018	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	Fonds associatifs	8 340 908	8 258 937	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	(2 482 624)	(1 487 707)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 899 205)</b>	<b>(905 727)</b>	
	Subventions d'investissement	198 660	191 442	
	Provisions réglementées			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 157 739</b>	<b>6 056 944</b>	
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	4 500 000	4 500 000
Avances conditionnées			88 063	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>4 500 000</b>	<b>4 588 063</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	921 465	704 370	
	Provisions pour charges	150 751	101 933	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 072 216</b>	<b>806 303</b>	
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires	500 000	500 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 061 682	4 304 708	
	Emprunts et dettes financières divers	1 575 578	861 809	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	130 085	106 724	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 253 391	1 565 910	
	Dettes fiscales et sociales	2 825 406	2 893 873	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 976	300 805	
	Autres dettes	142 359	3 890	
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance	4 881 276	4 897 127	
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>18 400 757</b>	<b>15 434 849</b>	
	<b>Écarts de conversion passif (V)</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>28 130 712</b>	<b>26 886 160</b>	
<b>RENVOIS</b>	Écart de réévaluation incorporé au capital			
	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		Écart de réévaluation libre		
		Réserve de réévaluation (1976)		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	13 102 463	12 247 525	
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 268	100 152		

### 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

ASSO UCPA SPORT LOISIRS

		2019	2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue			
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">{</div> <div style="margin-right: 5px;">biens</div> </div>			
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div style="margin-right: 5px;">services</div> </div>	26 388 909	27 490 730	
	<b>Chiffres d'affaires nets</b>	26 388 909	27 490 730	
	Production stockée			
	Production immobilisée	5 976	6 680	
	Subventions d'exploitation	61 038	143 124	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	296 992	563 166	
Autres produits	282 724	124 713		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	27 035 642	28 328 415		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 646	1 546	
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 434 798	1 485 185	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	10 857	(9 814)	
	Autres achats et charges externes	11 718 956	10 014 452	
	Impôts, taxes et versements assimilés	508 933	845 413	
	Salaires et traitements	9 853 500	10 709 895	
	Charges sociales	4 135 587	4 562 827	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		
		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">{</div> <div style="margin-right: 5px;">- dotations aux amortissements</div> </div>	994 332	1 138 581
		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div style="margin-right: 5px;">- dotations aux provisions</div> </div>		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	35 824	78 433
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	217 095	83 456
Autres charges	112 294	118 935		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	29 024 825	29 028 912		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		(1 989 183)	(700 497)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	9 105		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	772	705	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (V)</b>	9 878	705		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilés	228 596	25 780	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières (VI)</b>	228 596	25 780		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		(218 717)	(25 074)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II + III - IV + V - VI)</b>		(2 207 901)	(725 571)	

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

ASSO UCPA SPORT LOISIRS

		2019	2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	317 795	51
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	802 188	78 049
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	1 119 983	78 101
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250 946	126 596
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	761 356	261 009
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	1 012 302	387 605
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		107 680	(309 504)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	33 572	68 276
	Impôts sur les bénéfices (X)	(234 588)	(197 625)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		28 165 503	28 407 223
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		30 064 709	29 312 950
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		(1 899 205)	(905 727)
RENVois	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Dont { produits de locations immobilières		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont { - Crédit-bail mobilier		52 518
	{ - Crédit-bail immobilier	64 520	
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont produits concernant les entreprises liées		
	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		
	Dont transferts de charges	170 564	334 568
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			



**Association UCPA Sport Loisirs**

ANNEXE  
AUX  
COMPTES

31 octobre

2019

---

L'Association UCPA Sport Loisirs est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet et le décret du 16 Aout 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 27 octobre 2014 (JO du 8 novembre 2014) ayant son siège social à Arcueil (94110) 21 rue de Stalingrad agréée et cogérée par les ministères en charge de la jeunesse, de la vie associative, du sport, du tourisme et de l'agriculture.

Les informations ci-après constituent l'annexe aux états financiers de l'exercice social de 12 mois clôturant le 31 octobre 2019 se traduisant par un bilan dont le total est de 27 698 783 € et un compte de résultat, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 1 899 205 €.

## 1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### Prise de participation :

Au cours de l'exercice 2019, UCPA Sports Loisirs SAS a pris 100% de participation dans quatre SARL, dont l'objet principal est l'exploitation d'équipements sportifs ou d'exploitation d'activités événementielles en France :LS Saint Maur, LS Etampes, LS Caroussel 21, LS Angers cité glace.

La société LS Calyssia a été placée sous redressement judiciaire en date du 5 aout 2019 puis a été mise en liquidation le 22 novembre 2019.

Endate des 26 et 27 septembre 2019, UCPA Sports Loisirs SAS a recapitalisé des filiales : 500 000€ pour les LS Morlaix et LS Les eaux chaudes ; 1 100 000€ pour les LS Meyzieu et Port aux cerises ; 550 000€ pour la LS 21 ; 350 000€ pour la LS La Vague et 600 000€ pour la LS Aquasenart.

#### Acquisition siège social :

Le 28 mars 2019 l'Association UCPA Sport Loisirs a acquis un nouveau siège social à Arcueil et a donc déménager son siège au 21-37 rue de Stalingrad à Arcueil

### 1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie du Coronavirus Covid-19 bouleverse l'économie nationale et affecte lourdement les domaines d'activité dans lesquels opère le groupe associatif UCPA (et ses filiales).

Depuis l'arrêté des comptes et le 1<sup>er</sup> mars, l'interruption et l'interdiction des voyages scolaires imposées par le Ministère de l'Education Nationale et les recommandations de différer les déplacements à l'étranger ont des conséquences financières conséquentes. La fermeture des établissements scolaires et les mesures de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 16 mars accentuent les impacts sur l'activité de la Société.

Pour limiter ces impacts, la Société a sollicité le report des charges sociales et fiscales, mise en œuvre les dispositions gouvernementales relatives au chômage partiel et gère la trésorerie de manière à assurer la continuité d'exploitation.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'association :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis suivant les dispositions du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondation et CRC 99-03, ainsi que du règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général, énoncés par le Comité de la Règlementation Comptable.

### 2.1. COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les comptes de l'exercice 2019 de l'association UCPA Sport Loisirs comportent 12 mois d'activité ils sont comparable à ceux de 2018.

### 2.2. METHODES D'EVALUATION

L'association applique le règlement CRC n. 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement CRC n. 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### **2.3. OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euro au cours de fin d'exercice. Les écarts résultant de la conversion de ces actifs et passifs en devises sont affectés en écarts de conversion actifs et passifs. Une provision pour risques est constatée pour faire face aux pertes de change latentes.

### **2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

#### **2.4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de :

- Frais d'établissement ;
- Logiciels et licences,
- Fonds commerciaux et droits au bail d'agences.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production (frais accessoires inclus), au cours de l'exercice durant lequel elles ont été acquises. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| • Brevets, Licences, logiciels :      | 1 an       |
| • Fonds de commerce :                 | non amorti |
| • Autres immobilisation incorporelles | 5 à 10 ans |

#### **2.4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique qui inclut les coûts d'acquisition ou de production.

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, la distinction entre la valeur du terrain et la valeur des bâtiments s'effectue sur la base des valeurs inscrites dans l'acte si ces valeurs existent. Si ces valeurs ne sont pas écrites dans l'acte d'acquisition, la valeur du terrain est estimée sur la base de la méthode comparative sur la base des valeurs constatées en local.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité des biens. Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque la durée d'utilité estimée est différente.

3 typologies de composants ont été définies qui sont traités de la manière suivante en termes de durée d'amortissement en fonction des durées de vie estimées de chaque lot :

- Gros œuvre : amortissement linéaire sur une durée de 15 à 25 ans
- Installation générales techniques : amortissement linéaire sur la durée de 9 à 15 ans
- Agencements : amortissement linéaire sur une durée de 5 à 10 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| • Matériel d'activité :              | 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport :            | 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau, informatique : | 3 ans     |
| • Mobilier de bureau :               | 5 ans     |

En cas de construction ou rénovation des centres, les coûts engagés figurent en immobilisations en cours jusqu'à la date d'ouverture du centre, point de départ de la mise en service de ces immobilisations

Pour le traitement des immobilisations mises en concession :

Dans le cadre de ses activités de Loisirs, l'association est amenée à conclure avec des collectivités locales des contrats de délégation de service public, d'affermage et /ou de régie intéressée. Dans ce cadre, les biens apportés à titre gratuit par la personne publique (concedant) au groupe (concessionnaire) font l'objet d'une inscription à l'actif des comptes et comportent une contrepartie d'appoint et d'équilibre portée en autres fonds associatifs.

Leur amortissement est constaté par le débit des autres fonds associatifs et le crédit du compte 282.

L'association n'étant pas en mesure, à la date d'arrêté des comptes, de déterminer avec une fiabilité suffisante la valeur de l'exhaustivité des biens mis en concession, il n'a procédé à l'inscription que des valeurs qu'il pouvait déterminer avec une fiabilité suffisante

## **2.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

### **2.5.1. TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, diminué des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable. Les coûts des titres inscrits au bilan ne comprennent pas les frais liés à leur acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent.

La valeur d'inventaire est ajustée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les critères retenus sont :

- les éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ;
- les éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ;
- les éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les prêts, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

### **2.5.2. PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnement versés et des prêts consentis dans le cadre du dispositif de participation à l'effort de construction.

## **2.6. STOCKS**

Les stocks ont été évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation des stocks est déterminée sur la base de l'obsolescence des articles qui ne pourront être vendus ou utilisés.

## **2.7. CREANCES**

Les créances usagers sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que l'association ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le montant de la dépréciation varie en fonction des possibilités réelles de recouvrement de la créance, évaluée avec prudence sur la base de la situation patrimoniale du débiteur, de la complexité de l'action de recouvrement et de la situation générale du marché. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les acomptes reçus des clients pour des prestations postérieurs à la date de clôture de l'exercice et comptabilisés au passif du bilan s'élèvent à 106 725 €.

## **2.8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme : ils comprennent la trésorerie en banque, la caisse.

Ils sont liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique. Lorsque la valeur liquidative de ces valeurs de placement est supérieure à leur prix d'acquisition, elle ne peut être retenue comme valeur au bilan ; dans le cas contraire la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

## **2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'association :

- a une obligation à l'égard d'un tiers (légale ou implicite) résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## **2.10. RETRAITES**

La réglementation applicable aux engagements en matière de retraite et engagements similaires laisse actuellement la faculté aux entités de provisionner ou non ces engagements.

En conformité avec les recommandations (méthode préférentielle de la recommandation 2003-R-01) du Conseil National de la Comptabilité, l'UCPA a choisi de comptabiliser cet engagement comme une affectation d'une partie de ses fonds propres. La méthode de calcul choisie par l'UCPA conforme à la réglementation est détaillée ci-après :

Les engagements de départ à la retraite sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte de l'âge de départ, de la mortalité et de l'ancienneté du personnel, ainsi que de coefficients de rotation, les résultats sont les suivants :

- Paramètres économiques
- L'augmentation annuelle des salaires est de 0,5 % constant pour l'ensemble du personnel
- Le taux d'actualisation est de 0,90 %
- Paramètres sociaux
- Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle à 65 ans pour l'ensemble du personnel
- Le table de mortalité et de présence à 65 ans est la table règlementaire B02-16 (INSEE 03/05)
- Le taux de charges sociales patronales est 47 % pour l'ensemble du personnel
- Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Les calculs effectués tiennent compte de l'ensemble des salariés.

## **2.11. DETTES FINANCIERES**

Au 31 octobre 2019, la dette de l'association comprend divers emprunts et comptes courants. Les intérêts courus sont comptabilisés en charges financières au prorata du nombre de jours écoulés pendant l'exercice.

## **2.12. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Sans Objet

## **2.13. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les prestations de services :

- le chiffre d'affaires "séjours" est comptabilisé au jour du départ du séjour.
- le chiffre d'affaires "transports" est comptabilisé en fonction de la date de départ du déplacement.
- les autres prestations sont enregistrées au compte de résultat dans la période où elles sont réalisées.

Les ventes de produits : le revenu est comptabilisé lors de la livraison et du transfert de propriété.

En K€	31.10.2018	31.10.2019
Séjours sportifs	3 096	3 175
Loisirs sportifs	16 033	14 426
Formation	561	428
Autres	7 801	8 359
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>27 490</b>	<b>26 389</b>

### 3- NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

##### 3.1.1. Valeurs brutes

En €	Valeur Brute au 31.10.2018	Acquisitions	Cessions	Virement	Valeur Brute au 31.10.2019
Frais d'établissement recherche et développement	65 500	0			65 500
Logiciels et licences	30 348	2 925	11 248		22 025
Fonds de commerce	0				0
Autres immobilisations incorporelles	0				0
<b>Total des immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>95 848</b>	<b>2 925</b>	<b>11 248</b>	<b>0</b>	<b>87 525</b>

##### 3.1.2. Amortissements

En €	Amortissements au 31.10.2018	Dotations	Reprises	Virement	Amortissements au 31.10.2019
Frais d'établissement et développement	65 500				65 500
Logiciels et licences	25 720	3 704	11 248		18 175
Fonds de commerce	0				0
Autres immobilisations incorporelles	0				0
<b>Total des amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>91 220</b>	<b>3 704</b>	<b>11 248</b>	<b>0</b>	<b>83 675</b>

#### 3.2. Immobilisations corporelles

##### 3.2.1. Valeurs brutes

En €	Valeur Brute au 31.10.2018	Acquisitions	Cessions	Virement	Valeur Brute au 31.10.2019
Terrains	1 387 178	745 496	145 538		1 987 136
Constructions, Installations techniques, matériel et équipements	11 230 652	3 670 933	1 183 918	1 863 079	15 580 746
Immobilisations mises en concession	290 674		290 674		0
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	3 261 377	386 726	166 194	-1 863 079	1 618 829
<b>Total des immobilisations corporelles brutes</b>	<b>16 169 880</b>	<b>4 803 155</b>	<b>1 786 324</b>	<b>0</b>	<b>19 186 711</b>

Les principaux investissements de l'exercice ont été réalisés sur le centre de Vincennes (2,5 M€) et sur un lot du bâtiment du siège à Arcueil (0,65 M€)

### 3.2.2. Amortissements

En €	Amortissements au 31.10.2018	Dotations	Reprises	Virement	Amortissements au 31.10.2019
Terrains	1 091 892	80 487	39 845		1 132 534
Constructions, Installations techniques, matériel et équipements	8 947 042	660 936	650 907		8 957 071
Immobilisations mises en concession	208 482	16 193	224 675		0
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	1 099 786	122 183	109 541		1 112 428
<b>Total des amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>11 347 202</b>	<b>879 799</b>	<b>1 024 968</b>	<b>0</b>	<b>11 202 033</b>
<b>Total des dépréciations des immobilisations corporelles et immobilisations en-cours</b>					<b>0</b>

### 3.3. Immobilisations financières

#### 3.3.1. Valeurs brutes

En €	Valeur Brute au 31.10.2018	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31.10.2019
Participations	4 005 760			4 005 760
Dépôts et cautionnements	14 645	12 277	2 000	24 922
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>	<b>4 020 405</b>	<b>12 277</b>	<b>2 000</b>	<b>4 030 682</b>

#### 3.3.2. Dépréciations

En €	Dépréciations au 31.10.2018	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.10.2019
Participations	3 426 829			3 426 829
Dépôts et cautionnements	0			0
Prêts	0			0
<b>Total des dépréciations des immobilisations financières</b>	<b>3 426 829</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 426 829</b>

### 3.4. Stock

	VALEUR BRUT	PROVISION POUR DEPRECIATION	VALEUR NET
FUEL	1 536		1 536
PROPANE	13 750		13 750
AUTRES COMBUSTIBLES	1 737		1 737
PRODUITS ENTRETIENS	5 493		5 493
VIVRES	14 674		14 674
BAR	14 155		14 155
BOUTIQUE	8 607		8 607
CAFETERIA	12 215		12 215
BAR AUTOMATIQUE	622,22		622,22
NOURRITURES ANIMAUX	13 744		13 744
LITIERE ANIMAUX	13 576		13 576
<b>TOTAL</b>	<b>100 110</b>		<b>100 110</b>

### 3.5. Créances usagers

	Valeur nette au 31.10.2018	Valeur Brute au 31.10.2019	Dépréciations	Valeur nette au 31.10.2019
Créances usagers	5 085 662	8 268 959	5 745	8 263 214
<b>Total créances usagers</b>	<b>5 085 662</b>	<b>8 268 959</b>	<b>5 745</b>	<b>8 263 214</b>

Les acomptes reçus des clients pour des départs postérieurs à la date de clôture de l'exercice et comptabilisés au passif du bilan s'élèvent à 130 086 € et 106 725 € pour l'exercice précédent.

### 3.6. Autres créances :

	Valeur nette au 31.10.2018	Valeur Brut au 31.10.2019	Dépréciations	Valeur nette au 31.10.2019
Fournisseurs débiteurs « avoirs à recevoir »	30 643	43 637		43 637
Comptes courants débiteurs	10 989 432	6 614 888		6 614 888
Créances sociales et fiscales	3 129 730	2 382 261		2 382 261
Subventions de fonctionnements	436 856	264 748		264 748
Personnels	32 287	86 560	60 287	26 273
Autres créances (produit à recevoir)	280 166	338 614		338 614
<b>Total autres créances</b>	<b>14 899 114</b>	<b>9 730 708</b>	<b>60 287</b>	<b>9 670 421</b>

### 3.7. Trésorerie

	Valeur liquidative au 31.10.2018	Valeur Brute au 31.10.2019	Dépréciations	Valeur nette au 31.10.2019	Valeur liquidative au 31.10.2019
Valeurs mobilières de placements	600 015	600 015		600 015	600 015
banques	528 528	638 944		638 944	207 015
Caisses	59 463	66 559		66 559	66 559
<b>Total trésorerie</b>	<b>1 188 006</b>	<b>1 305 518</b>		<b>1 305 518</b>	<b>1 305 518</b>

### 3.8. Variation des fonds associatifs

	31.10.2018	Augmentati on des fonds propres	Diminuti on des fonds propres	Affectation résultat N-1	Autres mouve ments	Résultat N	31.10.2019
FONDS DE DOTATION	904 744		-3 610				901 135
FONDS D'INVESTISSEMENT	-95 256		-3 610				-98 865
Apport Fond Associatif	5 000 000						5 000 000
FONDS SECURITE VINCENNES (avec DT de REP)	150 000						150 000
FONDS DOTATION VINCENNES (avec DT de REP)	2 299 450			89 189			2 388 639
RESERVE INDISPONIBLE							
REPORT A NOUVEAU	-1 636 552			-994 918	148 845		-2 482 625
ECART DE REEVALUATION							
RESULTAT A AFFECTER VINCENNES	148 844			-148 844			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-905 728			905 728		-1 899 205	-1 899 205
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>5 865 502</b>	<b>0</b>	<b>-7 219</b>	<b>-148 845</b>	<b>148 845</b>	<b>-1 899 205</b>	<b>3 959 079</b>
AVEC DROIT DE REPRISE							
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	191 442		7 219	0	0	0	198 661
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE SUR INVESTISSEMENT							
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>							
<b>FONDS PROPRES (1)</b>	<b>6 056 944</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-148 845</b>	<b>148 845</b>	<b>-1 899 205</b>	<b>4 157 740</b>

Les fonds associatifs constituent la contrepartie du patrimoine de l'association.

Les fonds associatifs sans droits de reprise retracent les moyens en nature ou en numéraire versés à l'association qui ne peuvent être repris ni par les membres ni par les apporteurs.

Le fonds de dotation d'un montant de 1 000 000 € correspond à la valeur nette comptable de l'apport partiel d'actif intervenu le 1 mai 2015 par l'Association UCPA Sport Vacances en faveur de l'Association UCPA Sport Loisirs.

Les fonds de sécurité (valeur d'apport au 1er mai : 45 735 €) et le fonds de dotation (valeur d'apport au 1er mai : 1 863 557 €) ont été constitués conformément aux termes de la convention du groupement solidaire formé par l'Association Centre équestre Bayard et l'Association UCPA Sport Vacances dans le cadre de l'exploitation du centre équestre de Vincennes. Cet accord a été repris par l'Association UCPA Sport Loisirs dans le cadre de l'apport par l'Association UCPA Sport Vacances à l'Association UCPA Sport Loisirs de la branche autonome d'activité Loisirs.

Le 5 juillet 2018, l'Association Sport Vacances a procédé à un apport en fonds propres de 5 000 000€ avec un droit de reprise.

### 3.7 Variation des autres fonds propres

	31.10.2018	Augmentation	Diminution	31.10.2019
immobilisations mises en concession – Apport concédé	88 063	0	88 063	0

Au 31 octobre 2019, la contrepartie des immobilisations mises en concessions figure en Autres fonds propres.

### 3.9. Provisions pour risques et charges

	Provisions au 31.10.2018	Dotation	Reprises Provisions	Provisions au 31.10.2019
Engagements de retraites	682 870	167 095		849 965
Litiges sociaux individuels	21 500	50 000		71 500
Litiges & provisions sociaux collectifs				
Risque délégations de service public	100 433	127 022	78 204	149 251
Autres risques	1500			1500
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>806 303</b>	<b>344 117</b>	<b>78 204</b>	<b>1 072 216</b>

#### 3.9.1. Engagements de retraite

	31.10.2018	31.10.2019
Dette actuarielle à l'ouverture	599 414	682 870
Coûts des services rendus	73 506	98 201
Coût financier (effet actualisation)	9 950	77 152
Prestations / Transactions payées	0	-8 258
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>682 870</b>	<b>849 965</b>

Les engagements sont déterminés suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles long terme sur les données démographiques (rotation du personnel, mortalité) et financières (augmentation des salaires, taux d'actualisation). Ces paramètres sont revus chaque année. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles sur le montant de l'engagement est enregistrée en écarts actuariels. Les hypothèses retenues par l'association sont décrites au § 2.10

### 3.10. Passifs éventuels

Sans objet

### 3.11. Dettes financières

	31.10.2018	31.10.2019
Emprunts bancaires	4 304 708	6 061 682
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>4 304 708</b>	<b>6 061 682</b>

	31.10.2018	31.10.2019
Dépôt reçu	0	1 523
Comptes courants créditeurs	861 809	1 574 055
<b>Total emprunts et dettes divers</b>	<b>861 809</b>	<b>1 575 578</b>

### 3.12. Dettes d'exploitation

	31.10.2018	31.10.2019
<b>Acomptes reçus des clients</b>	<b>106 725</b>	<b>130 086</b>
Fournisseurs	755 606	1 628 279
Fournisseurs - factures non parvenues	810 305	625 113
<b>Total Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 565 911</b>	<b>2 253 392</b>
Personnel	1 141 097	987 260
Organismes sociaux	1 091 266	1 346 164
Impôts et taxes	661 510	491 982
<b>Total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 893 873</b>	<b>2 825 406</b>
<b>Total Dettes d'exploitation</b>	<b>4 566 509</b>	<b>5 208 884</b>

### 3.13. Dettes diverses

	31.10.2018	31.10.2019
Fournisseurs d'immobilisations	299 845	30 016
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	960	960
<b>Total Fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>300 805</b>	<b>30 976</b>
Client Avoir à Etablir	0	118 264
Créditeurs divers	3 890	24 096
Total dettes	3 890	142 360
<b>Total dettes diverses</b>	<b>304 696</b>	<b>173 336</b>

### 3.14. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à 54 439€. Elles concernent les achats de biens ou de services dont, tout ou partie, de la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 4 881 276€. Ils correspondent principalement à des prestations consommés sur l'exercice suivant.

Les créances usagers ainsi que les produits constatés d'avance issus des ventes réalisées par le logiciel de réservation SURF avant la clôture de l'exercice et concernant des départs postérieurs, n'apparaissent pas au bilan.

#### 3.14.1. Produits à recevoir

	31.10.2018	31.10.2019
Créances Clients et Comptes rattachés (FAE)	187 233	253 216
Fournisseurs avoir à recevoir	15 952	43 637
Créances sociales	83 832	61 895
Etats produits à recevoir	424 132	0
Produits à recevoir	280 166	470 105
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>991 315</b>	<b>828 853</b>

#### 3.14.2. Charges à payer

	31.10.2018	31.10.2019
Charges sur Emprunts (intérêts)	18 893	16 968
Client av à établir	0	118 264,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés -(FNP)	810 305	625 113
Etat charges à payer	412	404,95
Personnel (provisions)	1 137 715	936 515
Dettes fiscales et sociales (provisions)	541 262	431 753
Dettes sur immobilisations (FNP)	960	960
Charges à payer	390	22 999
<b>Total Charges à payer</b>	<b>2 509 937</b>	<b>2 152 977</b>

## 4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffres d'affaires par catégories d'activité

En K€	31.10.2018	31.10.2019
Séjours sportifs	3 536	3 175
Loisirs sportifs	13 175	14 426
Formation	544	428
Autres	10 234	8 359
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>27 490</b>	<b>26 389</b>

### 4.2. Charges d'exploitation – Achats et services extérieurs

En K€	31.10.2018	31.10.2019
Achats de marchandises et de matières premières	1 477	1 446
Achats études et prestations de services	122	54
Achats non stockés de matières et fournitures	2 244	2 372
Sous-traitance	2 664	3 928
Locations et crédit bail	1 763	1 968
Entretien et maintenance	1 566	1 688
Publicité relations publiques	130	96
Achats de transports	188	158
Assurances	218	213
Honoraires	324	391
Déplacements	412	344
Autres achats et services extérieurs	383	507
<b>Total achats et services extérieurs</b>	<b>11 491</b>	<b>13 165</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>	<b>41,80%</b>	<b>49,89%</b>

### 4.3. Résultat financier

En K€	31.10.2018	31.10.2019
Produits financiers sur titres	0	0
Autres Produits	1	10
<b>Total produits financiers</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
Dotation financières	0	0
Intérêts	26	229
<b>Total charges financières</b>	<b>26</b>	<b>229</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>25</b>	<b>-219</b>

#### 4.4. Résultat exceptionnel

En K€	31.10.2018	31.10.2019
Produits de cession de biens non inventoriés	78	802
Produits divers		318
<b>PRODUIT EXCEPTIONNELS</b>	78	1 120
VNC des immobilisations sortis	261	761
Autres charges exceptionnelles	125	249
Dons - pénalités - amendes	2	2
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	388	1 012
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-310	108

#### 4.5. Impôt sur les sociétés

Depuis le 01.11.2015, l'UCPA SPORT LOISIRS a opté pour qu'elle soit seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal intégré formé par elle-même et les sociétés ci-dessous.

Dénomination	Date d'option	Expiration de l'option	1er exercice	% de détention
<b>Association UCPA SPORT LOISIRS</b>	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	
SAS UCPA SPORTS LOISIRS	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LSU 19 - Espace sportif PAILLERON	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LSU GEORGES HERMANT	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LSU KELLER	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LSU MARNE ET GONDOIRE	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS MORLAIX	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS PAU PYRENNEES - Stade d'eaux vives	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS MEYZIEU - centre aquatique LES VAGUES	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS LES EAUX CHAUDES	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS PGG - PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND EST	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS PORTES DE L'EURE- centre nautique de la GRANDE GARENNE	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS 21 - PISCINE OLYMPIQUE du Grand Dijon	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS LE PORT AUX CERISES	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS 78	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS 59 - PISCINE DES WEPPEES	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LSU ROGER LE GALL	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS LA VAGUE	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS AQUASENART	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS LE POLE (Aren'Ice)	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS AQUASUD	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS PASTRE	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS UCPA SPORTS EVENT	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS LAMENTIN	31/01/2016	31/10/2020	31/10/2016	95%
LS CALYSSIA	31/01/2017	31/10/2021	31/10/2017	95%
LS SMV (St Martin de Vésubie)	31/01/2017	31/10/2021	31/10/2017	95%
LS MEUDON	31/01/2017	31/10/2021	31/10/2017	95%

LS TREZIROISE - Espace aquatique Treziroise	31/01/2018	31/10/2022	31/10/2018	95%
LS SCORFF - Patinoire du Scorff	31/01/2018	31/10/2022	31/10/2018	95%
LS VALDEBLORE - Piscine DE VALDEBLORE	31/01/2018	31/10/2022	31/10/2018	95%
LS LES CASCADES - Espace baignade de Trévoux Les Cascades	31/01/2018	31/10/2022	31/10/2018	95%
LS LE VELODROME SQY	31/01/2019	31/10/2023	31/10/2019	95%
LS GEORGES VALLEREY	31/01/2019	31/10/2023	31/10/2019	95%
LS CHALONS CITE GLACE	31/01/2019	31/10/2023	31/10/2019	95%
ECOMONTA EURL	31/01/2019	31/10/2023	31/10/2019	95%

Il est ainsi convenu que l'UCPA SPORT LOISIRS ASSOCIATION centralise la déclaration et le paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles. La société fille conserve la charge d'impôt tel que si elle était imposée séparément et peut donc utiliser les déficits transmis à la société mère pendant la période d'intégration. Les produits liés aux crédits d'impôt sont conservés chez la fille.

Au titre de l'impôt société, un produit de 172 188 € a été constaté dans UCPA SPORT LOISIRS ASSOCIATION.

Le déficit fiscal reportable d'ensemble dont bénéficie le groupe dont la maison mère est l'association s'élève à -12 351 233 €.

L'UCPA bénéficie du CICE au titre de l'ensemble des rémunérations éligibles versées par cet organisme sans qu'il y ait par ailleurs lieu de distinguer selon que les personnels sont affectés ou non à des activités à caractère lucratif. Le CICE a été comptabilisé au crédit des charges de personnel pour 78 840 €.

## 5- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.1. Créances et dettes par échéances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 922	24 922	
Client douteux	40 339	40 339	
Autres créances clients	8 228 620	8 228 620	
Personnel et comptes rattachés	86 560	86 560	
Organismes sociaux	226 834	226 834	
Impôts	1 468 241	1 468 241	
Taxe sur la valeur ajoutée	307 729	307 729	
Autres impôts et taxes	114 709	114 709	
Divers	0	0	
Groupe et associés	6 614 888	6 614 888	
Débiteurs divers	911 746	911 746	
Charges constatées d'avances	54 440	54 440	
<b>Total des créances</b>	<b>18 079 028</b>	<b>18 079 028</b>	

Etat de dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an, 5 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts	5 631 275	964 028	2 506 443	2 160 806
Autres Emprunts	500 000		500 000	
fournisseurs et comptes rattachés	2 253 392	2 253 392		
Personnels et comptes rattachés	987 260	987 260		
Organismes sociaux	1 346 164	1 346 164		
Taxe sur la valeur ajoutée	266 977	266 977		
Autres impôts	225 005	225 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 976	30 016	960	
Groupe et associés	1 574 055	1 574 055		
Autre dettes	142 360	142 360		
Produits constatés d'avance	4 881 277	4 881 277		
<b>Total des dettes</b>	<b>17 838 741</b>	<b>12 670 534</b>	<b>3 007 403</b>	<b>2 160 806</b>

### 5.2 Effectif moyen

	31.10.2018	31.10.2019
ETP (moyen)	444	408

### 5.3. Engagements hors bilan

#### 5.3.1 Garanties données :

Garantie donnée aux banques	31.10.2018	31.10.2019
Demande de nantisements de valeurs mobilières de placements	578 840	610 440
Titres nantis LCL : 4 CACIB FS TV 15-200325 (EMTN)	378 840	410 440
Titres nantis LCL : 200 DEUTSCH BK AG LDN (EMTN)	200 000	200 000
Titres nantis LCL : CACIB FLOATER SECURISE 5 ANS (EMTN)		
Cautions bancaires	100 000	120 000
LCL Caution ou GAPD s/opérations diverses	100 000	120 000
Cautionnements émis	50 000	50 000
Commune de Meudon	50 000	50 000
Société Velopolis	Illimité	Illimité
Garantie à 1ère demande pour le compte des sociétés liées	981 373	901 373
Ville de Marseille	70 000	70 000
Communauté Agglo Marne et Gondoire	50 000	50 000
Communauté Agglo Dijonnaise	40 000	40 000
Dpt des Hauts de Seine	100 000	0
Sénart Val de Seine	20 000	20 000
Syndicat mixte étude Aménagement Draveil	30 000	30 000
Communauté Agglo Plateau de Saclay	35 000	35 000
SCEPMA Armentière	50 000	50 000
Cacem (97) Fort de France	50 000	50 000
Syndicat mixte pour le développement de la Vésubie et du Valdebllore	10 000	10 000
Commune de Valdebllore	10 000	10 000
Morlaix Communauté	50 000	50 000
Commune de Plougonvelin	30 000	30 000
Seine Normandie Agglomération	108 373	108 373
Ville de Paris	100 000	100 000
Métropole européenne Lille	100 000	100 000
Commune de Meyzieu	78 000	78 000
Commune de Saint Maur (cautions et avals A75171F0000)	50 000	50 000
Agglomération de Châlons en Champagne		20 000
<b>Total des données</b>	<b>1 610 213</b>	<b>1 681 813</b>

Au 31.10.2019 la valeur des titres et comptes bancaires nantis s'élève à 600 000€.

#### 5.3.2 Engagements reçus :

Garanties reçues	Caractéristiques		Ets bancR	31.10.2019
Néant				

### 5.3.3 Engagement de crédit-bail

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil	Mat sportif	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		114 482		114 482
Montants de l'exercice		64 385		64 385
<b>Sous-total</b>	-	178 867	-	178 867

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil	Mat sportif	TOTAL
A 1 an au plus		50 070		50 070
Entre 1 et 5 ans		94 731		94 731
A plus de 5 ans		-		-
<b>Sous-total</b>	-	144 802	-	144 802

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil	Mat sportif	TOTAL
A 1 an au plus		4 967		4 967
Entre 1 et 5 ans*				
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>	-	4 967	-	4 967

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil	Mat sportif	TOTAL
<b>Total</b>	-	328 635	-	328 635

### 5.4. Informations relatives aux rémunérations les plus importantes de l'association

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants de l'UCPA SPORT LOISIRS ASSOCIATION présents au 31/10/2019 s'est élevée à 223 510 € au cours de l'exercice.

### 5.5. Informations relatives à la rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leur fonction est de 2 980€ conformément aux statuts de l'UCPA.

### 5.6. Tableau des filiales et participations

	Nombre de titre	% de contrôle	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres	Dépréciation
SAS UCPA SPORTS LOISIRS		95,00%	-4 404 157	-2 244 789	3 783 810	3 426 829
SAS UCPA DEVELOPPEMENT		100,00%	-124 323	-21 447	100 000	-
SAS UCPA IMMOBILIER LOISIRS		100,00%	72 449	-10 849	100 000	-
UNIVERS GLACE SAS (31/12/2019 provisoire)		5,00%	22 716 158	-33 989	19 950	-

### Autres informations

Les comptes de l'Association UCPA Sport Loisirs et de ses filiales sont combinés au sein de l'entité combinante l'Association UCPA Sport Vacances.

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 sont de 22 440€